

DGAV
Madame
Anne van Buel
Avenue de Marcelin 29
Case postale
1110 Morges

Pully, le 5 juillet 2023

Mise en consultation du règlement fixant les mesures financières en faveur des améliorations foncières (RMFAF)

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 9 juin 2023 relatif à la mise en consultation du nouveau règlement fixant les mesures financières en faveur des améliorations foncières (RMFAF).

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où il est impossible d'établir les conséquences financières ou organisationnelles pour les communes découlant de cette modification de règlement.

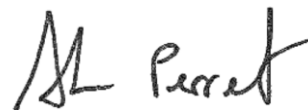
En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Madame, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Amélie Ramoni-Perret



Juriste